

MAIRIE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 03 février 2023 à 18h à la Mairie

Présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Nathalie PEIRO, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA

Représentés :

Janine BARTEL (procuration à Nathalie PEIRO)

Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)

Noëlle PEQUIGNOT (procuration à Hakima KOCH)

Absente : Sylvie BICHET, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

HORS SEANCE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal rendent hommage à Monsieur Lionel ROLLE, secrétaire de mairie décédé le 25 janvier dernier.

AFFAIRES PRINCIPALES

1 - DELIBERATION – CREATION D’UN EMPLOI TEMPORAIRE POUR LE PERISCOLAIRE

Le Maire informe le conseil que l'accueil périscolaire connaît une forte hausse de la fréquentation sur les temps d'accueil du midi et du matin. Pour assurer l'encadrement des enfants en respectant les taux d'encadrement, il est nécessaire de recruter une personne supplémentaire.

Le Maire propose de recruter une personne en CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire, le temps d'étudier si cette hausse se poursuit.

Le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation, non permanent à temps non complet, à raison de 12/35^{ème} hebdomadaires du 06 février au 07 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la création d'un emploi non permanent à temps non complet du 06 février au 07 juillet 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2023, chapitre 12.

2 – DELIBERATION – CONVENTION AVEC LE SYDED POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux électriques existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située rue du Bois au niveau du parking du cimetière.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 4 950 € TTC avec un financement de 2 275 € TTC à la charge du SYDED et 2 675 € TTC à la charge de la commune. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION – EQUIPEMENT DES ECOLES « TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la date de dépôt des dossiers de subvention au titre du Territoire Numérique Éducatif ayant été décalée à fin février, des ajustements ont été demandés aux différents fournisseurs.

Il convient donc prendre une nouvelle délibération afin remplacer la n°56/2022 du 16 décembre 2022.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à établir une demande de subvention à la Préfecture et au Département au titre du Territoire Numérique Educatif pour l'équipement de cinq classes pour un montant global de 13 431 € HT.

4 – AMENAGEMENT DU PARKING PLACE SCHERRER

Suite à diverses réunions avec le Bureau du Paysage, le Maire expose les différentes modifications du plan d'aménagement qui ont été demandées.

Le plan d'aménagement définitif sera soumis, pour approbation, au Conseil Municipal dans une séance ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des manifestations à venir :

- Carnaval : samedi 11 mars à 14h00,
- L'opération village propre samedi 18 mars à 9h00,
- la fête des voisins : le vendredi 2 juin,
- la fête des Courcelloises le vendredi 9 juin.

La séance est levée à 18H45,

Le Maire,
Christian QUENOT

L'Adjoint au Maire
Jean-Louis CARRERE

